

CMQ-72653-001

Séance du 25 août 2026

R É S O L U T I O N
2026-005

LISTE DES SALAIRES – 25-08-2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de La Motte (La Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2026, le Président de la Commission municipale (la Commission) a désigné monsieur Joseph-André Roy, et en son absence, madame Sandra Bilodeau, membres de la Commission, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour son administration;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des salaires des employés de la Municipalité, le 27 août 2026, tel qu'il est prévu dans le registre des salaires du 25 août 2026, pour un montant total de 16 850,40 \$.



Joseph-André Roy
Membre
Commission municipale du Québec